

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE ET DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COMMUNE DE **MOUTERRE-SILLY (86-VIENNE)**

Par arrêté n°297, Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays Loudunais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique au projet de révision de la carte commune et du périmètre délimité des abords des monuments historiques de la commune de MOUTERRE-SILLY, pour une durée de 31 jours consécutifs, **du lundi 24 février 2025 à 9h00 au mercredi 26 mars 2025 à 17h00 inclus.**

Par arrêté n°E25000004/86, le Président du tribunal administratif de Poitiers a désigné Madame Martine Picard en qualité de commissaire-enquêteur principale, et Madame Marie-Hélène Aubert suppléante. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations écrites ou orales lors de permanences qui auront lieu à la Mairie de Mouterre-Silly, aux jours et horaires suivants :

- Le lundi 24 février 2025 de 9h00 à 12h00,
- Le vendredi 14 mars 2025 de 15h00 à 18h00,
- Le jeudi 20 mars 2025 de 9h00 à 12h00,
- Le mercredi 26 mars 2025 de 14h00 à 17h00.

Les pièces du dossier et les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public lors des permanences du commissaire enquêteur et pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de Mouterre-Silly (située 12 rue St Maximin à Mouterre-Silly) et au siège de la communauté de communes du Pays Loudunais, situé 2 rue de la fontaine d'Adam à Loudun. Le dossier d'enquête publique sera également consultable pendant la durée de l'enquête sur le site internet de la communauté de communes du Pays Loudunais : <https://www.pays-loudunais.fr> à la rubrique urbanisme.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête disponibles, ou les adresser, par écrit, par voie postale à Madame le commissaire enquêteur à l'adresse suivante ENQUETE PUBLIQUE MOUTERRE-SILLY – communauté de communes du Pays Loudunais 2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86201 LOUDUN cedex ou par voie électronique à la messagerie enquete.cc.mouterre-silly@pays-loudunais.fr en mentionnant en objet « ENQUETE PUBLIQUE MOUTERRE-SILLY ».

Les observations reçues par voie postale ou par courrier électronique devront arriver au plus tard le 26 mars 2025 à 17h, heure de clôture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, le projet de carte communale et de périmètre délimité des abords, éventuellement modifiés au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur donne lieu à une décision d'approbation par délibération du conseil communautaire du Pays Loudunais. Pendant le délai d'un an le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public au siège de la communauté de communes du Pays Loudunais et en Mairie de Mouterre-Silly, et sur le site internet de la communauté de communes du Pays Loudunais <https://www.pays-loudunais.fr> à la rubrique urbanisme.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès du service urbanisme de la communauté de communes ou auprès de la Mairie de Mouterre-Silly (Tel 05.49.98.09.62).